

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le 13 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 04 avril 2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard DE REU, Bernard DENNE, Alain CHAUSSOY, Pascale TARD, Christine CAMPAGNE, Elisabeth CAPRON, Patricia COPIN, Freddy LEFEBVRE, Lucie LETURGEZ, Philippe LOURDEL et Julien MAHIEU, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Madame Alexandra HERMANT

Monsieur CHAUSSOY Alain est élu secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du 09 février 2017,

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion.

Des remarques sont faites.

Monsieur CHAUSSOY rappelle que l'arrêt de bus n'a toujours pas été changé de place. Monsieur le Maire signale qu'il n'a toujours pas eu le directeur.

Monsieur MAHIEU averti de nouveau l'assemblée que les bus scolaires continuent de passer rue Jacques Brel. Un panneau d'interdiction est en pour parler.

Monsieur le maire, explique à l'assemblée que s'il n'y a pas d'autorisation de MARPA à l'ancien silo, l'investisseur se retire du projet

Le conseil approuve à l'unanimité ce compte rendu.

II. Compte administratif 2016 et Budget Primitif Commune 2017

Monsieur le Maire explique les différents postes du compte administratif 2016 et apporte toutes les précisions aux différentes questions posées.

L'analyse du compte administratif 2016 n'appelle aucune remarque particulière.

Section de fonctionnement :	en dépenses	: 680 923.68€
	en recettes	: 1 103 319.10€

Soit un excédent de fonctionnement 2016 de **422 395.42€**, dont l'excédent de fonctionnement 2015 d'un montant de 320 146.41€.

Section d'investissement :	en dépenses	: 152 212.78€
	en recettes	: 211 751.48€

Soit un excédent d'investissement 2016 de **59 538.70 €**, auxquels viennent s'ajouter le déficit d'investissement de 2015 de **162 124.90€**. Il ressort de l'exercice 2016 un résultat d'investissement déficitaire de **-102 586.20** à cela s'ajoute les restes à réaliser d'un montant de **26 029.05€**.

Il est proposé de combler ce déficit avec la mise en réserve (compte 1068) de **128 615.25€**.

L'année 2016 se clôture avec un résultat final excédentaire de 293 780.17€.

Le Budget Primitif 2017 s'équilibre comme suit (sans augmentation d'impôts) :

- Section de fonctionnement **1 051 506.17€** en dépenses comme en recettes
- Section d'investissement **546 397.69€** en dépenses comme en recettes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard DENNE, doyen d'âge et quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal délibérer.

Après délibération, le Compte Administratif 2016 et le budget primitif 2017 sont votés à l'unanimité.

III. Compte administratif 2016 et Budget Primitif Assainissement 2017

Monsieur le Maire explique les différents postes du compte administratif 2016 et apporte toutes les précisions aux différentes questions posées.

L'analyse du compte administratif 2016 n'appelle aucune remarque particulière.

Section de fonctionnement :	en dépenses	: 70 620.38€
	en recettes	: 71 475.34€

Soit un excédent de fonctionnement 2016 de **854.96€**

Section d'investissement :	en dépenses	: 25 180.23€
	en recettes	: 193 221.86€

Soit un excédent d'investissement 2016 de **168 041.63€**, auxquels viennent s'ajouter le déficit d'investissement de 2015 de **62 164.80€**. Il ressort de l'exercice 2016 un résultat d'investissement excédentaire de **105 876.83€**.

Le Budget Primitif 2017 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement **106 605 49€** en dépenses comme en recettes
Section d'investissement **158 436.03€** en dépenses comme en recettes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard DENNE, doyen d'âge et quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal délibérer.

Après délibération, le Compte Administratif 2016 et le budget primitif 2017 sont votés à l'unanimité.

IV. Divers

<i>Taxe raccordement</i>	Monsieur le Maire informe l'assemblée que la taxe raccordement est toujours en francs. Elle s'élève à 10 000 francs soit 1525 euros. L'assemblée est d'accord pour la laisser à ce montant.
<i>Sécurisation RD7,9 et rue de la petite vitesse</i>	Monsieur le maire expose le projet de sécurisation de la RD7, 9 et rue de la petite vitesse. Le projet s'élève à un montant de 18 087.90 HT soit un total de 21 694.68 TTC. Monsieur le maire propose de faire une demande de subvention au titre des amendes de police. Cette subvention peut atteindre 40% du montant des travaux. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que Monsieur le maire demande cette subvention.
<i>Stagiairisation d'un employé</i>	Le contrat de travail d'un employé venant à expiration le 31 mai 2017, Monsieur le maire propose une stagiairisation. Vu l'heure tardive, Mme COPIN demande un report de la décision pour avoir un complément d'information.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mercredi 03 mai 2017 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.